

## ★ Rénovation de 17 logements. Relance des lots 1, 3 et 4

Client : **OPH Montigny lès Metz**

Avis N° : AM-1822-0602

57 - Montigny-lès-Metz

🕒 Mise en ligne : 25/05/2018

Travaux de bâtiment

Marché > (sup.) 90 000 euros

Source : **MarchésOnline**

### Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

OPH Montigny-lès-metz MME NATHALIE MENDEZ, Responsable Achats, 9, rue du Général Pougin BP 40825 57958 Montigny-lès-metz, Tél. : 0387635111, Email : [nathalie.mendez@oph-montigny.fr](mailto:nathalie.mendez@oph-montigny.fr)

### Objet du marché :

RENOVATION DE 17 LOGEMENTS MONTIGNY-LES-METZ RELANCE 3 LOTS

### Critères d'attributions retenus :

Se référer au règlement de consultation

### Type de procédure :

Procédure adaptée

Attribution du lot : 01 - LOT 01 GO  
GROS OEUVRE

### Titulaire du lot :

STROILI

### Date d'attribution :

02 mai 2018

### Montant du marché ou niveau des offres :

31000 euro(s) HT  
Attribution du lot : 03 - LOT 03  
PLATRERIE

### Titulaire du lot :

LAUER

### Date d'attribution :

02 mai 2018

**Montant du marché ou niveau des offres :**

52000 euro(s) HT  
Attribution du lot : 04 - LOT 04  
MENUISERIES INTERIEURES

**Titulaire du lot :**

FORTUNE

**Date d'attribution :**

02 mai 2018

**Montant du marché ou niveau des offres :**

29376,85 euro(s) Ht

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :**

24/05/2018



Recevoir des  
avis similaires